



COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt janvier deux mille vingt-cinq à 19 h 30.
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme CHARLANNE Sandrine, M. PICOT Olivier, M. GARIADOR Alain, Mme JOST Sybille, Mme DUCOURNAU Marcelle, Mme FAVRE Nathalie, M. GAROSI Rémy, Mme DACHARY Sylvie, Mme CAZAUX Marie-Christine M. AIME Ramuntxo, Mme BONNARDET Marlène M. FERRUS Stéphane, Mme CABROL Laurence, Mme THOMAS Nélize

Secrétaire de séance : Mme LAFFONTAS Céline

Absents excusés :

Mme CURUTCHET Maitena ayant donné pouvoir à M. ECHEVERRIA Philippe
M. DARRIGOL Daniel ayant donné pouvoir à M. GARMENDIA Jean
M. GARRIGUE Jean-Michel ayant donné pouvoir à Mme LAFFONTAS Céline
Mme HARAN Corinne ayant donné pouvoir à Mme CHARLANNE Sandrine

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres ayant pris part au vote : 23

Date de la convocation : 16 janvier 2025

Date d'affichage : 16 janvier 2025

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2025/04

Adoption des tarifs du local Jeunes et du règlement intérieur de fonctionnement modifié du local Jeunes 2024 – 2025

M. VITIELLO présente les éléments relatifs au règlement intérieur de fonctionnement du Local Jeunes annexé à la présente délibération et contenant les éléments suivants :

- Objectifs de l'accueil jeunes : favoriser l'intégration de tous les jeunes, créer un espace d'accueil favorisant une acquisition totale de l'autonomie tout en responsabilisant les jeunes, favoriser la communication entre les différents acteurs.
- Public accueilli : jeunes de 11 à 17 ans
- Conditions et modalités d'inscription
- Tarifs

Il précise que les dispositions modifiées sont les suivantes :

1) modalités d'inscriptions et / ou annulations :

Accueil périscolaire du soir : Possibilité de réserver et d'annuler jusqu'à la veille 18h. Toutes inscriptions et annulations ne pourront pas être enregistrées, dépassé ce délai.

Inscriptions / annulations aux accueils extrascolaires (vacances) : inscription possible 30 jours avant le premier jour d'accueil de la période de vacances scolaires et au plus tard 3 jours avant le jour d'accueil jusqu'à 23h59 (tous les jours). Les annulations sans facturation sont possibles si elles interviennent 7 jours avant le jour concerné.

Au-delà de ce délai, toute inscription prise en compte est facturée sauf en cas de maladie avec un certificat médical à fournir dans un délai de 48h suivant la 1^{ère} absence du jeune

2) Les tarifs : modulation des tarifs en fonction du quotient familial :

	Commune			Hors-commune
	QF de 0 à 800 €	QF de 801 € à 1 400 €	QF de 1 401 € et plus	Tarif unique
Vacances scolaires TARIFS À LA DEMI-JOURNÉE	4 €	5 €	6 €	8 €
Adhésion – Cotisation (pour l'année scolaire)	15 €			20 €
Accueil périscolaire soir	Gratuit			

Concernant les activités spécifiques (stages, sorties, veillées) avec intervenants extérieurs en période scolaire et vacances scolaires : une participation est demandée aux familles en fonction du coût réel de l'activité.

Le Conseil municipal, après en avoir entendu les explications :

APPROUVE le règlement intérieur de fonctionnement du local Jeunes modifié pour l'année 2024 - 2025

APPROUVE la grille tarifaire du local Jeunes de la commune applicable à compter du 3 mars 2025

AUTORISE M. le Maire à réaliser les opérations administratives, budgétaires et comptables correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,



M. ECHEVERRIA Philippe.

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Céline Laffontas".

Mme LAFFONTAS Céline

Envoyé en préfecture le 22/01/2025

Reçu en préfecture le 22/01/2025

Publié le



ID : 064-216400382-20250120-2025_RH_004-DE